

DEPARTEMENT DU JURA
CANTON DE BLETTERANS
COMMUNE DE LARNAUD
Tél/Fax: 03.84.44.43.00

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 07 MARS 2017

L'an deux mil dix sept, le sept mars (07 mars 2017), à 20h30,
le Conseil Municipal de la Commune de LARNAUD, dûment convoqué, s'est réuni en
session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Philippe ANTOINE**, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 février 2017

Présent(e)s : ANTOINE Philippe, BORNOT-FAIVRE Carine, CHATOT Céline,
COUILLEROT Andrée, FAUVEY Jean-Claude, GAVAND Pierre, GUERRET Laurent,
GUICHARD Virginie, GUILLEMIN Noël, GUYOT David, NOBLET Patrick, TISSOT
Thierry.

Absents excusés: NOBLET Jean-Yves

Secrétaire de séance : CHATOT Céline.

Nombre de conseillers: Afférent au Conseil Municipal : 15 - En exercice : 13 - Présents : 12 - Votants : 12

DIVERS

**I – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA PRECEDENTE REUNION DE
CONSEIL:**

Le Conseil approuve à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du 11 janvier 2017

II – URBANISME : Suivi des dossiers d'urbanisme :

1) M. le maire informe les élus :

- a) qu'une demande de permis de construire :
 - a. déposée par M. et Mme MOLLIER Claude pour l'aménagement d'une terrasse sur un local de rangement, contiguë à leur maison d'habitation, rue du Champ du trésor a été acceptée.
 - b. déposée par M. et Mme NOBLET Jean-Yves pour la construction d'une véranda en extension à leur maison d'habitation, Rue de la Gare, a été acceptée
- b) qu'une déclaration préalable de travaux
 - a. déposée par M. et Mme GUILLEMIN Frédéric pour la pose d'une clôture, rue du Champ du Trésor a été acceptée.
 - b. Déposée par M. BONGAIN François-Xavier et Mme GUYON Céline pour un abri de jardin, rue du Champ Minet, a été acceptée
- c) que 4 déclarations préalables de travaux sont en cours d'instruction (1 piscine, 2 réfections de toiture et 1 abri de jardin), ainsi qu'une demande de certificat d'urbanisme.

2) Le Conseil Municipal prend acte d'une demande d'achat de parcelle à bâtir portant sur le lot N°3 de la Pièce Rougemont, au prix de 39 000 € TTC et autorise M. le Maire à signer le compromis de vente à intervenir.

III) POLE MULTISERVICES :

- 1) Après consultation auprès de plusieurs organismes, le Conseil Municipal retient le devis du Bureau de Contrôle Technique SOCOTEC Agence de Lons-le-Saunier

- 2) Les élus approuvent l'Avant-Projet Sommaire (APS) et autorise le Cabinet d'Architecte BOIS à déposer le Permis de construire.

IV – TRANSFERT DE LA COMPETENCE PLU (PLAN LOCAL D'URBANISME) COMMUNALE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BRESSE HAUTE SEILLE (PLUI)

Le Maire informe le Conseil du transfert au 1^{er} janvier 2017 de la compétence PLU (communale jusque là) à la Communauté de Communes pour élaboration d'un PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal).

Le Conseil décide de ne pas s'opposer à ce transfert, tout en étant conscient que la charge de travail de la nouvelle Communauté de Communes ne laissera que peu de temps à l'élaboration d'un PLUI dans l'immédiat.

V– BOIS

Le Conseil accepte le devis communiqué par l'ONF suite à l'approbation du programme proposé pour 2017 : dégagement dans la parcelle 31 et plantation dans la parcelle 9 : 14 896.74 TTC.

Suite à la demande suggérée par les élus, le bilan généré par l'exploitation du bois sur une dizaine d'années est en cours.

VI– DEMANDES DE SUBVENTIONS :

Le Conseil décide d'attribuer une subvention de 10€ par enfant et par jour pour les 20 enfants de Larnaud qui partiront en classe de découverte à Lamoura du 19 au 22/06/2017.

Par contre, il émet un avis défavorable à la demande de subvention transmise par une école privée, pour 2 enfants la fréquentant.

VII – SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX ET D'ASSAINISSEMENT DE LA REGION DE BLETTERANS

Suite à l'étude de zonage d'assainissement effectuée par « Réalités Environnement » et aux plans de financements proposés, le Conseil rejette à l'unanimité la conclusion de l'étude, à savoir l'éventualité d'un assainissement collectif. Il décide de continuer la réhabilitation de l'Assainissement Non Collectif, afin de permettre aux personnes intéressées de bénéficier des subventions proposées.

Pour tout renseignement complémentaire, se rapprocher du SIEA de Bletterans.

Le Conseil s'interroge sur la contradiction entre les conclusions de l'étude et les préconisations du Président du Syndicat.

VIII – SECURITE

1) DECI (Défense Contre l'Incendie)

Depuis 2011, la Défense Contre l'Incendie est de la responsabilité du Maire. Dès la parution du Décret, celui-ci devra prendre un arrêté en accord avec le Président du Syndicat des Eaux des Foulletons, pour répertorier les points d'eau existants ainsi que leur capacité à assurer la défense incendie, en fonction du quartier où ils sont situés.

Dans un premier temps, M. le Maire a donc demandé un rapport sur les équipements communaux actuels à Jura Protection Incendie de Bletterans, et approuvé le devis présenté de 396 € TTC (extincteurs et points d'eau).

2) Vérification des extincteurs :

CHUBB France n'ayant pas assuré la visite annuelle des extincteurs, sans prévenir la commune, le conseil a décidé de résilier le service conclu avec cette entreprise et de le confier à Jura Protection Incendie.

IX – COMPTE-RENDU DE REUNIONS

Les élus informent le Conseil des réunions auxquelles ils ont participé.

X – QUESTIONS DIVERSES

- 1) Le Conseil est informé de la visite du Contrôleur des Antiquités et Objets d'Art ; il prend acte qu'une exposition aura lieu à partir du 19 mai 2017 au musée de Lons au cours de laquelle seront exposés entre autres, des objets en bronze, provenant du « Trésor de Larnaud ».
- 2) La Société d'Histoire Naturelle du Jura et des Amis de la Nature a proposé à la mairie d'organiser son prochain Festival de la Nature à Larnaud, dont le thème serait la « mycologie ». La récolte de champignons aurait lieu le matin et l'exposition-détermination l'après-midi à la salle communale. M. le Maire a répondu très favorablement à cette demande et a fourni les dates disponibles pour la réservation de la salle. Des renseignements complémentaires seront transmis à la population en temps voulu.
- 3) Les inscriptions pour la réservation des Cartes Avantages Jeunes sont d'ores et déjà reçues au secrétariat de mairie aux mêmes conditions qu'en 2016 : 2 € pour les enfants de Larnaud scolarisés à Larnaud, 5 € pour les moins de 21 ans et 7 € pour les 21 à 30 ans.
- 4) Il est rappelé que la formation pour l'utilisation du défibrillateur aura lieu le mercredi 22 mars à 20h à la salle communale. Elle est gratuite et ouverte à tous, de préférence sur inscription.
- 5) J.Claude Fauvey informe les élus sur les stages de perfectionnement BAFA et BAFD effectués par 2 employées communales.
- 6) Le conseil accepte l'indemnisation proposé par les assurances AXA suite au vandalisme subi par l'un des radars pédagogiques.
- 7) M. le Maire remercie toutes les personnes qui ont aidé à l'organisation du repas des anciens et en ont assuré un excellent déroulement.

**Philippe ANTOINE,
Maire de LARNAUD**

